Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 28/04/2025
ID : 009-200068898-20250210-2025_SMSGA_003-DE

SYNDICAT MIXTE
AERODROME
SAINT-GIRONS - ANTICHAN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du mercredi 05 février 2025

Présents :

M. Daniel ARTAUD, Mme. Nathalie AURIAC, M. Raymond BERDOU, Mme. Muriel FREYCHE, Mme. Elisabeth GARCIA, M. Patrick LAFFONT, M. Bernard LAMARY, M. Jean-Jacques MERIC, Mme. Nadine NENY, M. Michel PICHAN, M. Olivier RATON, M. Alain SERVAT, Mme. Christine TEQUI, M. Jean-Noël VIGNEAU, M. Jérome BLASQUEZ, M. François CALVET, M. Gérard CAMBUS, M. Alain CAU, M. Jean-Claude DEGA, M. Jean-Paul FERRE, Mme. Jocelyne FERT, M. Fabien GUICHOU, M. Pierre PARIS, M. Denis PUECH, Mme. Véronique RUMEAU, M. Marc SANCHEZ, M. Jean-Michel SOLER, M. Alain TOMEO

Délibération N°2025_SMSGA_003

AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'AEROCLUB DE L'ARIEGE

Considérant que l'aérodrome de Saint Girons ANTICHAN est équipé de bâtiments permettant l'exploitation et la gestion du site ainsi que de hangars qui permettent le stationnement d'aéronefs,

Considérant que l'Aéroclub de l'Ariège occupe plusieurs bâtiments sur la plateforme de l'aérodrome pour ses besoins d'usagers du club mais aussi pour les missions qu'il remplit au titre de l'exploitation et de l'animation de l'aérodrome,

Vu la décision du comité syndical d'approuver en date du 20 janvier 2023 la signature d'une convention de prestation avec l'aéroclub de l'Ariège d'une durée d'un an à compter du 1er janvier 2023,

Vu la décision du comité syndical d'approuver en date du 20 février 2024 la signature d'un avenant n°1 à cette convention pour prolongation de durée d'un an à compter du 1er janvier 2024,

Vu le rapport de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : D'approuver la prolongation, par avenant n°2 de la convention jointe en annexe, d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2025 selon les caractéristiques essentielles suivantes :

OBJET	La convention initiale a été signée entre le comité syndical et l'aéroclub le 20 janvier 2023, prolongée par un avenant au 20 février 2024 pour prolongation d'un an. Il est proposé de prolonger par second avenant sur 2025 le temps de préparer le marché public pour

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 28/04/2025
ID : 009-200068898-20250210-2025_SMSGA_003-DE

	2026.
MONTANT	Comme proposé dans le débat d'orientation budgétaire, la contribution financière versée par l'aéroclub pour 2025 s'élève à 30 000€ HT.
DUREE	Cet avenant couvre l'année 2025, nous ferons un avis d'appel à concurrence pour la prochaine convention qui sera signée en 2026.

Article 2 : D'autoriser Madame la Présidente du Comité Syndical à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme

Christine TEQUI
Madame la Présidente du syndicat mixte aérodrome Saint-Girons-Antichan
10 févr. 2025